

Viol : de la haine des blancs comme circonstance... atténuante

Si le discours du style des Indigènes de la République, et la loi islamique, propageant la haine des blancs et des non-musulmans, doivent être dénoncés ce n'est pas par pur souci des principes, mais à cause des violences qu'ils justifient et suscitent.

Nous vivons aujourd'hui une véritable inversion des valeurs, un retournement de situation : alors que nous avons tous et toutes espéré déconstruire les idées et préjugés racistes et discriminatoires et éliminer au maximum les comportements correspondant, nous voyons aujourd'hui se reconstruire ces idées et se développer ces actes criminels, mais cette fois envers les blancs et les non musulmans et avec comme justification ... une version dévoyée de l'antiracisme ! Ce qui a été écrit sur l'intériorisation de la vision dévalorisée et culpabilisée, par les dominé(e)s, les victimes de violences sexistes et de racisme, est bien toujours valable, mais aujourd'hui ... cela s'applique aux européens blancs.

Ce sont des européens et européennes blanches qui estiment aujourd'hui que les violences qu'ils et elles subissent, seraient la conséquence des misères subies (?) par leurs agresseurs, de siècles d'exploitation et de violences par les blancs : autrement dit, ces violences seraient un retour des choses explicable, mérités, une sorte de juste punition, autrement dit, leur peu de valeur fait qu'ils ne devraient pas prétendre échapper à ces mauvais traitements Un tel raisonnement est tout bonnement l'intériorisation d'un discours des dominants d'aujourd'hui, ceux qui tiennent aujourd'hui la rue et contre qui l'Etat ose à peine intervenir, et qui estiment que ceux à qui ils infligent ces

violences n'ont pas de valeur et n'ont que ce qu'ils ou elles méritent.

Un cas de violeur en série, au sujet duquel France a fait un reportage, illustre ce renversement de sens et de jugement. francetelevisions.fr/video-info/player_html/index-fr.php?id-video=manuel_envoyespecial_sujet1_20100527_27052010232504_F2&haine=&id-categorie=EMISSIONS_ENVOYE_SPECIAL&ids=&timecode=false&sequence=false

Un violeur noir, auteur de quinze viols et tentatives, uniquement sur des blanches, explique au tribunal qu'il a violé parce que « J'étais en colère contre les blancs. » , « C'était une vengeance, je voulais humilier les blancs. », « J'avais besoin d'humilier. »

Manifestement, si cet homme d'une trentaine d'année énonce ces propos au tribunal devant son avocat, et à plusieurs reprises, c'est parce que pour lui, il ne s'agit pas de propos honteux qui pourraient susciter l'indignation, mais parce qu'au contraire, il y voit et pense que l'on y verra, une explication et une circonstance atténuante.

Et de fait, le procureur ne mentionne pas ces explications comme devant être retenues pour montrer la culpabilité caractérisée, la volonté même de commettre un acte violent par pure haine.

Il faut expliquer ici, qu'aussi étonnant que cela paraisse, alors que le motif raciste est une circonstance aggravante pour les violences non sexuelles, il ne l'est pas pour le viol.

En 2004, alors que la loi avait donné au motif homophobe un caractère aggravant en cas de violences non sexuelles, caractère aggravant qui existait déjà pour le motif raciste, elle avait omis d'aggraver les peines lorsque ces actes sont commis en raison du sexe de la victime, pour ces mêmes motifs, en cas de violence sexuelle...

Les féministes avaient dénoncé ce peu de considération pour des violences qui touchent principalement les femmes : le viol et autres agressions sexuelles ... Voir dossier sur cette loi

ici sur le site du C.E.R.F. :
<http://www.c-e-r-f.org/antisexisme.htm>,
<http://www.c-e-r-f.org/antisexisme-communique-9dec2004.htm>

Voilà donc pourquoi l'avocate de cet homme pouvait tranquillement le laisser tenir ses propos scandaleux en même temps qu'il expliquait son enfance malheureuse et les viols d'enfants africains, comme si sa volonté haineuse envers les blancs et blanches, devait être assimilée à ses traumatismes passés personnels : il ne risquait aucunement de voir sa déclaration tranquille d'intention raciste, être retenue pour aggraver sa peine.

En tant que féministe, je ferais remarquer qu'ici encore, on voit que le sexisme aboutit à renforcer l'aveuglement devant toutes les violences, l'impuissance à les combattre ... Tout comme au moment des débats sur le voile, nous avons souligné que l'obstination à en faire une question de laïcité, et le refus d'y voir un acte sexiste, un acte de mépris envers les femmes voilées et non voilées, une négation de l'égalité hommes-femmes, empêchait de voir dans le port du voile, l'attaque fondamentale qu'il représentait, contre tous les principes égalitaires de notre pays, et de l'Europe.